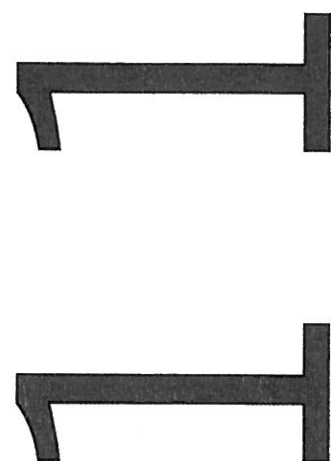
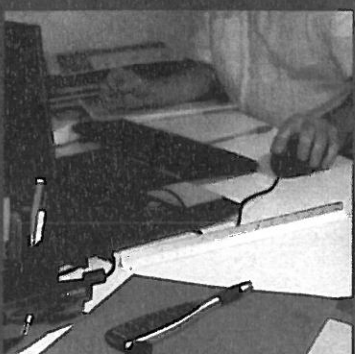


Rapport d' activité

S Y N D I C A T
D É P A R T E M E N T A L
D ' É N E R G I E S
D U M O R B I H A N

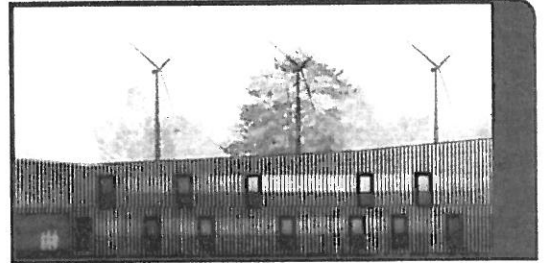


s d e m . f r

Les temps forts

Janvier

Le 21 janvier, première réunion pour le lancement de l'expérimentation de **stockage d'énergie** à l'échelle d'un bâtiment tertiaire (siège de Fetan Blay).



Février

Le 7 février, réunion du Comité pour voter le **budget 2012** : 142,5 M€ dont 58 M€ pour les réseaux.



Mars

Début du contrôle budgétaire, juridictionnel et de gestion du SDEM par la **Chambre Régionale des Comptes**.



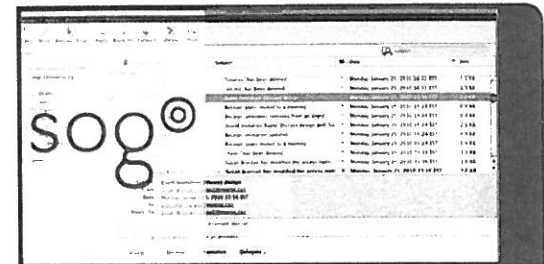
Avril

Le 7 avril, signature d'une convention entre les Présidents des quatre Syndicats départementaux d'énergies bretons instituant le **Pôle Énergie Bretagne (PEB)**.



Mai

Intégration de l'**outil collaboratif SOGO** permettant aux services du SDEM une gestion "full-web" des courriers et des agendas électroniques.



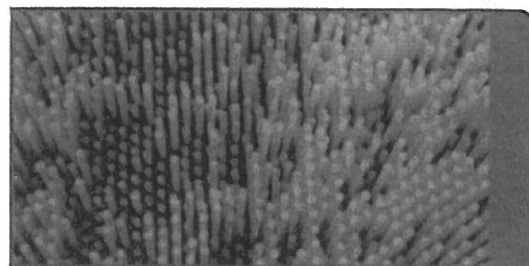
Juin

Le 8 juin, sous l'égide du Préfet, tenue de la **conférence "inventaire FACÉ"**. Elle vise à fixer sur la base des travaux réalisés et à réaliser, les besoins de financement futurs pour les travaux sur les réseaux électriques.



Juillet

Début d'un partenariat avec la commune de Pluvigner et l'entreprise INÉO pour lancer une expérimentation de **Smart meters** à l'échelle d'une commune.



Septembre

Le 29 septembre, le sous-préfet de Pontivy, le Président Henri Le Breton et les élus locaux ont lancé le chantier de pose de la **fibre optique** entre Loudéac et Pontivy.



Octobre

Les 18 et 19 octobre, salon les **écoterritoriales**. Cette 4^{ème} édition a été l'occasion pour le SDEM d'animer de nombreux ateliers tels que "La voiture électrique au service des collectivités ?" ou "Éclairage public, quelles économies possibles ?".



Novembre

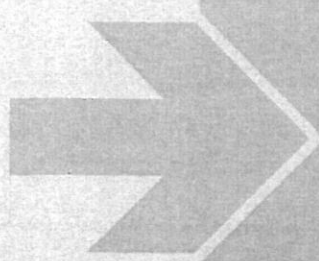
Réunions de **commissions locales** sur l'ensemble du territoire du département. Ces réunions au minimum annuelles permettent d'informer les délégués des réalisations et services apportés aux communes ainsi que l'actualité relative aux compétences exercées.



Décembre

Le 8 décembre, le Président Henri Le Breton, le Président d'Eau du Morbihan (EdM) Aimé Kergueris et la représentante du Président de l'Association des Maires et des Présidents d'EPCI du Morbihan (AMPM) Agnès Le Gougaud ont posé la **première pierre** du bâtiment qui accueillera leurs trois structures à Vannes dans le quartier de **Fetan Blay**.





La concession

CHIFFRES CLEFS

470 445

clients (BT et HT) dont
251 238 clients BT en rural

94 %

clients au tarif réglementé

4786 GWh

d'électricité consommée

98 %

des producteurs sont des
producteurs photovoltaïques

23 530 KM

de réseau public de distribu-
tion d'électricité

13 767

postes de transformation

33 %

du réseau en souterrain

195 MN

durée moyenne annuelle de
coupure par usager

0,9 %

de clients mal alimentés

29,3 ANS

âge moyen du réseau

LES USAGERS

LE PATRIMOINE

LA QUALITÉ

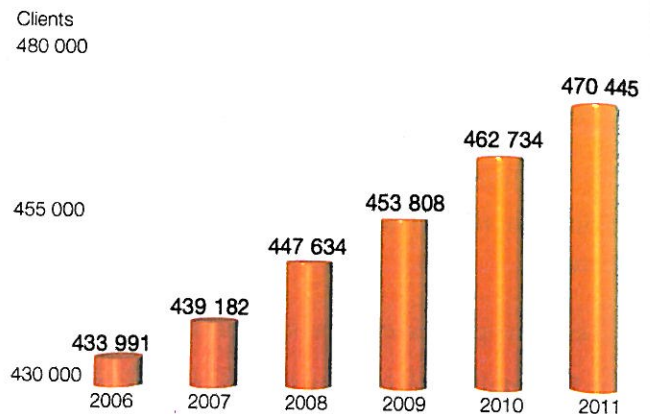




LES USAGERS

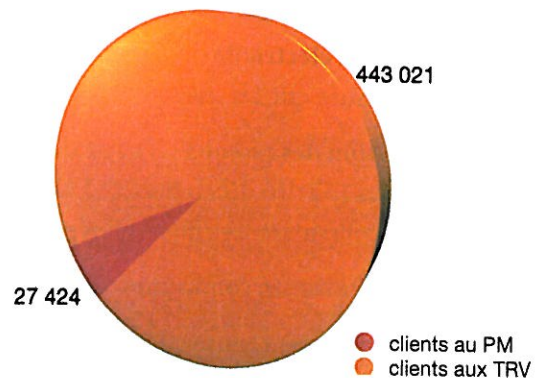
NOMBRE DE CLIENTS

La dynamique démographique du département se traduit par une augmentation de 1,7 % du nombre de clients. En 2011, leur nombre se porte désormais à 470 445 (+ 7711 par rapport à 2010).



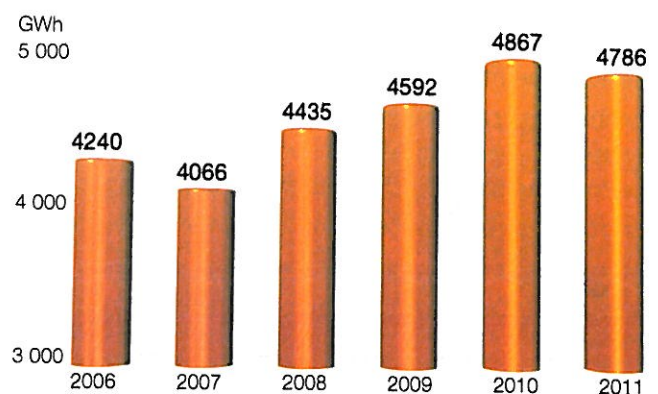
OUVERTURE À LA CONCURRENCE

Depuis le 1^{er} juillet 2007, les marchés de l'électricité ont totalement libéralisés. En 2011, le nombre de clients ayant opté pour les tarifs d'électricité au prix du marché (PM) s'élève à 27 424, soit une hausse de 7,4 % par rapport à 2010. Pour autant, le marché morbihannais reste dominé à 94 % par les tarifs réglementés de vente (TRV).



EVOLUTION DE LA CONSOMMATION (EN MWh)

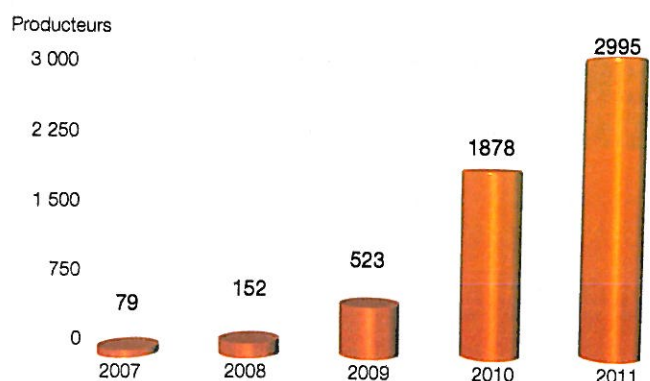
Après 3 années consécutives de hausse, la consommation d'électricité du Morbihan affiche en 2011 une baisse de 1,7 %. Cette baisse liée en partie à la crise économique s'explique également par la clémence des températures en 2011.



NOMBRE DE PRODUCTEURS

Le nombre d'installations de production d'électricité décentralisée continue sa progression et s'élève à 2995 unités.

98 % de ces producteurs sont des producteurs photovoltaïques. Pour autant, en termes de puissance, le photovoltaïque reste modeste. Il représente en effet 9 % de la puissance installée alors que l'éolien, qui compte 3 producteurs, en représente 80 %, soit 212,5 MW sur 263,2 MW.



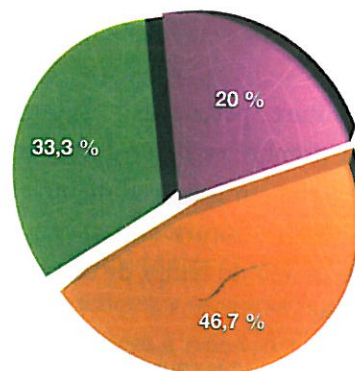


LE PATRIMOINE

Les ouvrages concédés comprennent l'ensemble des installations affectées à la distribution d'électricité, à savoir l'ensemble du réseau moyenne et basse tension ainsi que les postes de transformation. Il se compose ainsi de 23 530 km de réseau (répartis en 12 887 km de lignes basse tension et 10 643 km de lignes moyenne tension) et 13 767 postes.

RÉSEAU BASSE TENSION (BT)

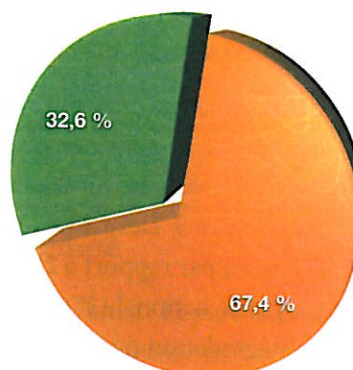
Longueur	12 887 km
Réseau de faibles sections *	690 km
Réseau souterrain	33,3 %
Réseau âgé de plus de 40 ans	36,6 %
Âge moyen en années	33,8



Typologie du réseau basse tension en 2011

RÉSEAU MOYENNE TENSION (HTA)

Longueur	10 643 km
Réseau de faibles sections *	18 km
Réseau souterrain	32,6 %
Réseau âgé de plus de 40 ans	8,4 %
Âge moyen en années	23,9



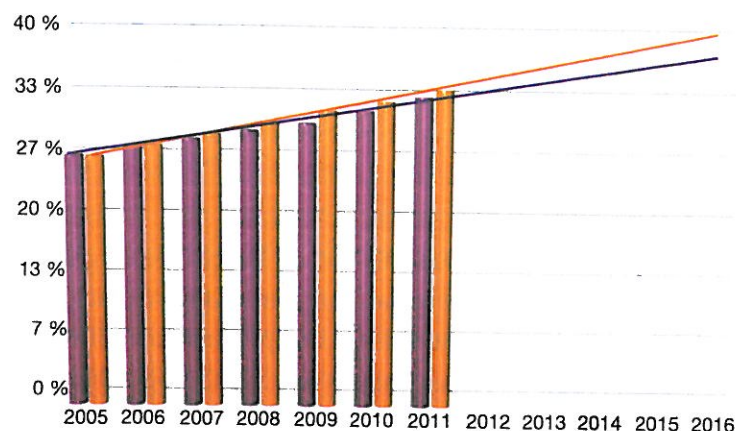
Typologie du réseau moyenne tension en 2011

* Sections ≤ 14 mm² et 22 mm² pour les autres métaux.

UN TAUX D'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX QUI PROGRESSE LENTEMENT

Au rythme actuel de 40 à 50 km par an, la durée de résorption des réseaux BT faible section est estimée à 15 ans.

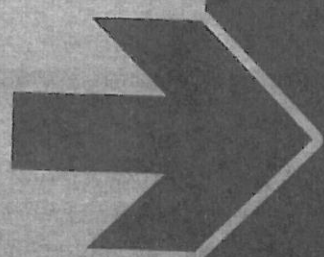
L'effort en matière d'enfouissement (HTA-BT) doit donc être amplifié afin de renforcer la fiabilisation de notre réseau de distribution. C'est l'ambition du programme de sécurisation lancé en 2010.



Évolution des réseaux et techniques souterraines

LES POSTES DE TRANSFORMATION

13 767 postes (+ 193 postes par rapport à 2010)	
> Dont postes cabines basses	826
> Dont postes cabines hautes	481
> Dont postes sur poteau	7353



Le service

CHIFFRES CLEFS

261

communes adhérentes dont
228 rurales et 33 urbaines

255

communes ayant délégué
leur compétence éclairage
public

22

commissions locales

43,6 M€

investis sur les réseaux de
distribution

3641

bons de commande recensés

21 354

connexions entreprises sur
sdem.fr

15 MOIS

durée moyenne d'une
opération

10 000

points lumineux

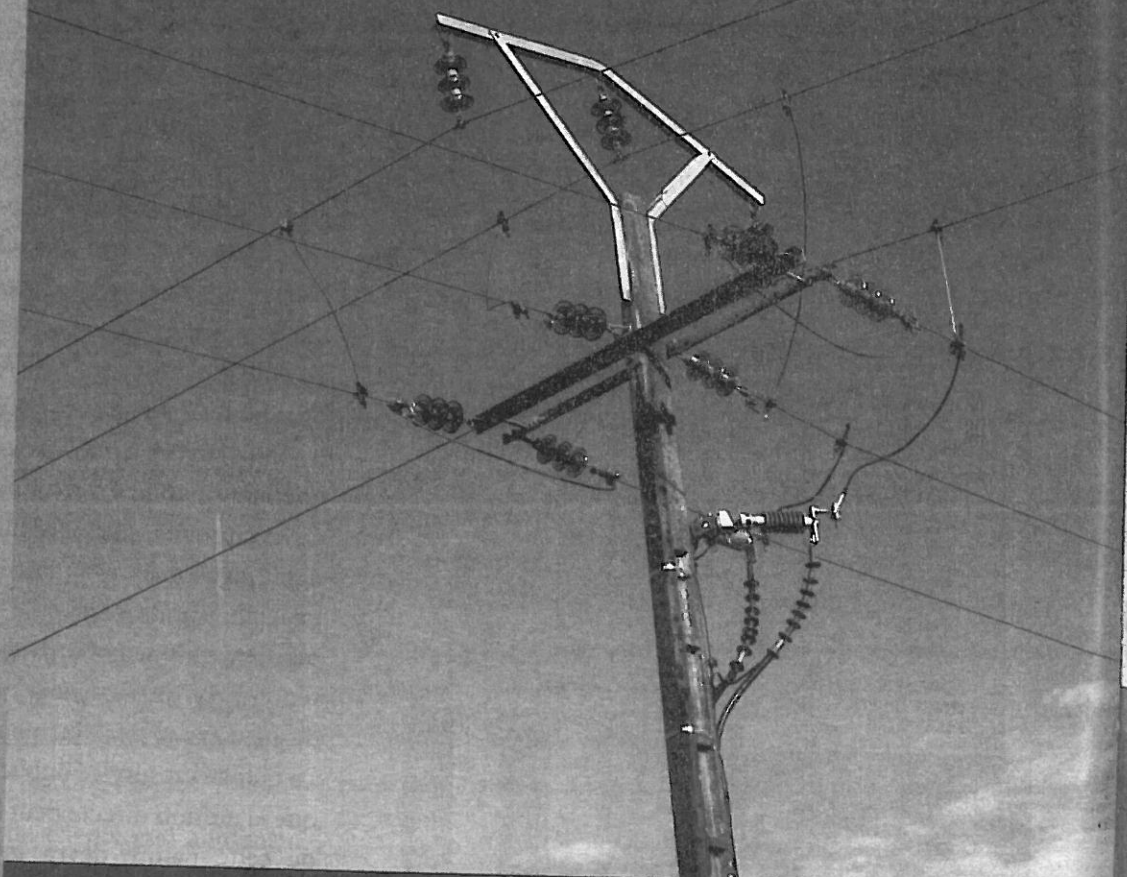
895

nouveaux dossiers gérés par
agent

LA MAÎTRISE D'OUVRAGE

LA MAÎTRISE D'ŒUVRE

LE CONSEIL





LA MAÎTRISE D'OUVRAGE

Au titre de la maîtrise d'ouvrage des travaux, le SDEM intervient en tant que propriétaire de l'ouvrage.

ÉLECTRICITÉ

Conformément aux dispositions du contrat de concession, le SDEM assure la maîtrise d'ouvrage des travaux d'extension et d'aménagement des réseaux électriques dans les 228 communes rurales du Morbihan.

À ce titre, ce sont près de **43,6 M€ TTC** qui ont été investis en 2011 dont **33,6 M€** payés sur l'exercice.

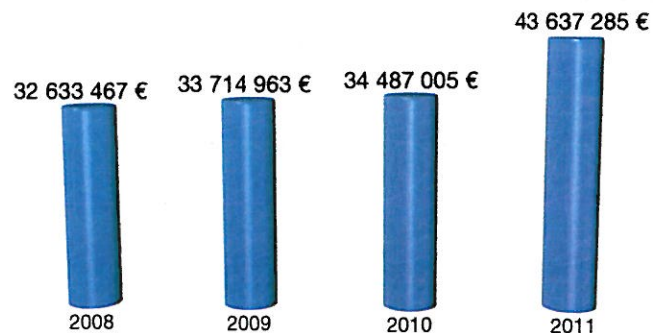
Le vote d'une enveloppe spécifique de plus de 10 M€ TTC a été reconduit pour la seconde année. Cette décision du Comité a permis de poursuivre le programme d'amélioration de la qualité de desserte sur le territoire et d'engager de nouveaux programmes travaux pour résorber les secteurs les plus fragilisés en termes de tenue du réseau, tels qu'identifiés lors de la conférence inventaire FACÉ.

Le nombre des opérations enregistrées pour l'année 2011 s'élève à **1752**, soit une progression par rapport à l'année précédente de **537 opérations** liée à la mise en place du programme exceptionnel d'amélioration de la qualité de desserte et à la forte attractivité du département.

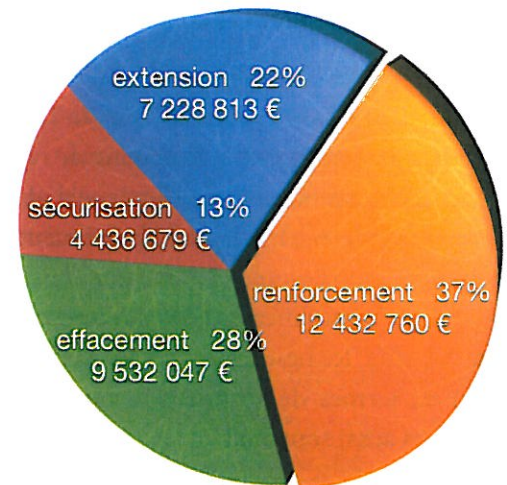


2011 a été une année de bilan pour les deux maîtres d'ouvrage SDEM et ERDF, formalisée par la tenue de la réunion inventaire FACÉ.

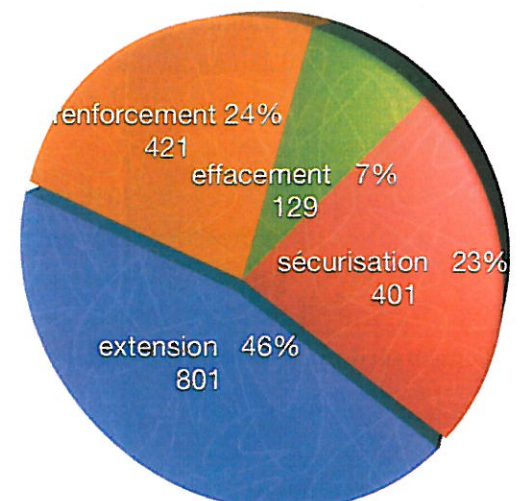
- ▶ Évolution du montant TTC investi dans les travaux de réseaux électriques



- ▶ Répartition du montant TTC payé par nature de travaux électriques



- ▶ Répartition du nombre de nouveaux dossiers par nature de travaux électriques





Les moyens

CHIFFRES CLEFS

26
agents au service des
communes

39,5
jours de formation

47
communes ont eu leur
réseau d'éclairage public
numérisé sur le SIG

67 840 000 €
de crédits inscrits au budget
2011 en travaux

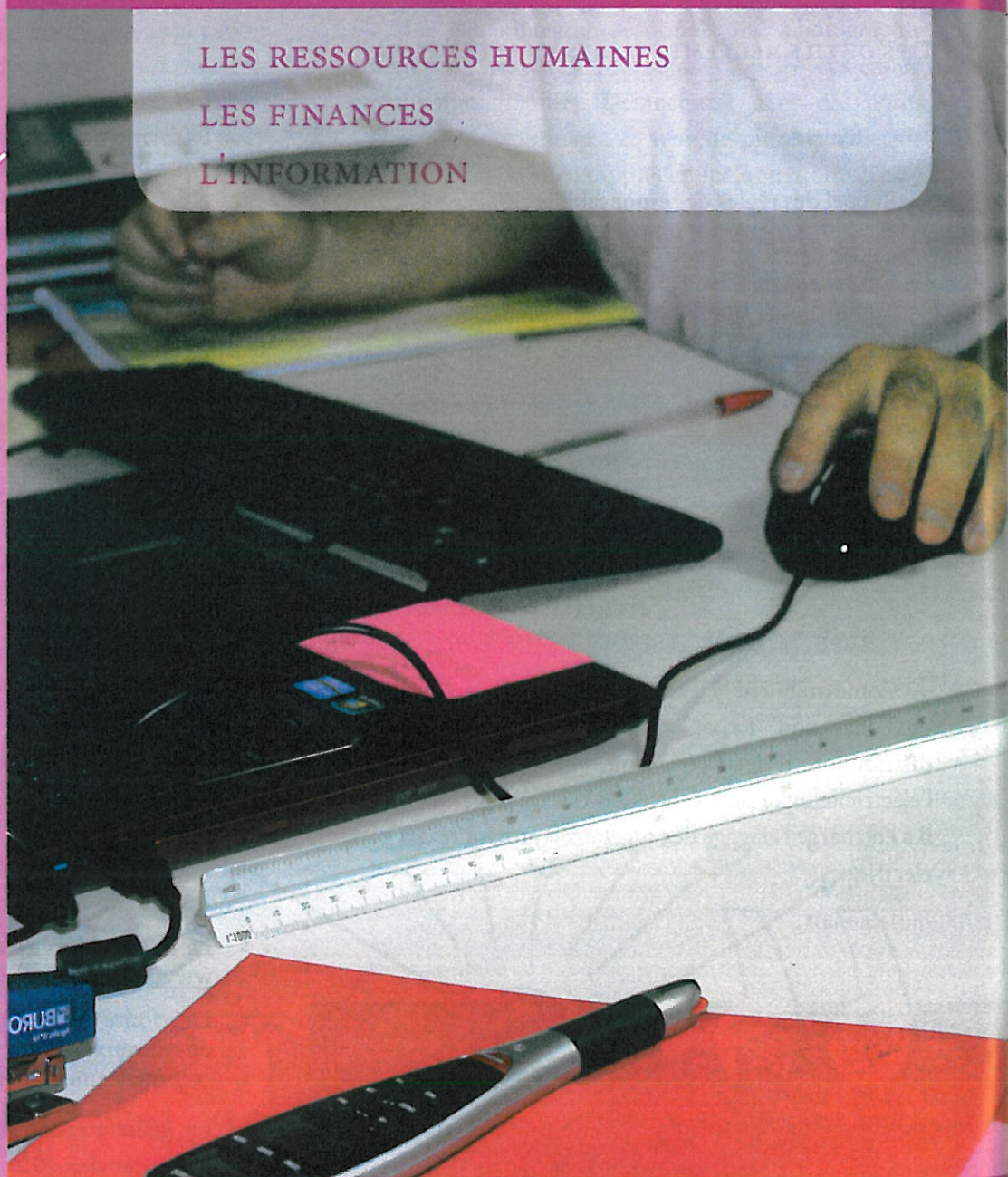
87 %
du budget travaux consom-
mé sur l'exercice

59 288 453 €
investis sur les différents
réseaux

LES RESSOURCES HUMAINES

LES FINANCES

L'INFORMATION





RÉSULTATS FINANCIERS 2011

Conformément à l'article L1612-12 du CGCT, l'arrêté des comptes, constitué par le vote du compte administratif et l'approbation du compte de gestion transmis par le payeur départemental, a été prononcé lors de la séance du Comité du 7 février 2012.

Les résultats du compte administratif font apparaître un excédent de clôture de **22 652 065 €** (décomposé en + 34 398 241 € en fonctionnement et - 11 746 176 € en investissement).

Compte tenu des engagements financiers pris et non réalisés (14 106 494 € de dépenses et 3 633 592 € de recettes), le résultat global cumulé de l'année 2011 s'élève à **12 179 163 €**.

La nature des résultats s'explique par la reconduction en 2011 du programme exceptionnel de sécurisation du réseau électrique. En effet, les études et les travaux lancés au cours du second trimestre 2010 ont fait l'objet de paiement en 2011.

FONCTIONNEMENT	
Recettes	25 457 531 €
Dépenses	- 2 828 187 €
Sous Total Fonctionnement	22 629 344 €
INVESTISSEMENT	
Recettes	62 522 548 €
Dépenses	- 56 976 946 €
Restes à Réaliser (net)	- 10 472 902 €
Sous Total Investissement	- 4 927 300 €
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	17 702 044 €
Excédent global reporté 2010	-5 522 881 €
RÉSULTAT DE CLÔTURE	12 179 163 €

LA TAXE SUR L'ÉLECTRICITÉ FAIT PLACE À LA TAXE SUR LES CONSOMMATIONS FINALES EN ÉLECTRICITÉ

Afin de se mettre en conformité avec la directive européenne du 27/10/2003, l'article 23 de la loi du 7 décembre 2010 a profondément modifié le régime des taxes communales et départementales sur la consommation d'électricité. Aussi, la taxe locale sur l'électricité votée au parlement le 16 décembre 2010 est devenue la taxe sur les consommations finales d'électricité.

Applicable depuis le 1^{er} janvier 2011, la réforme a pour principale conséquence la modification de la base de calcul de la taxe :

- > auparavant calculée sur le montant de la facture payée par le consommateur, elle est désormais assise sur sa consommation réelle ou fournie
- > les consommations liées à l'éclairage public sont intégrées dans la base de calcul
- > de même les consommations des installations dont la puissance excède 250 kVA sont désormais taxées
- > des frais de déclaration et de versement sont prélevés par les fournisseurs d'énergie. À partir de 2012, un taux réduit sera appliqué lorsque la taxe sera collectée pour le compte d'un syndicat départemental

Ainsi la formule de calcul devient :

nb Kwh consommé ou fourni X coefficient multiplicateur X coût du kWh

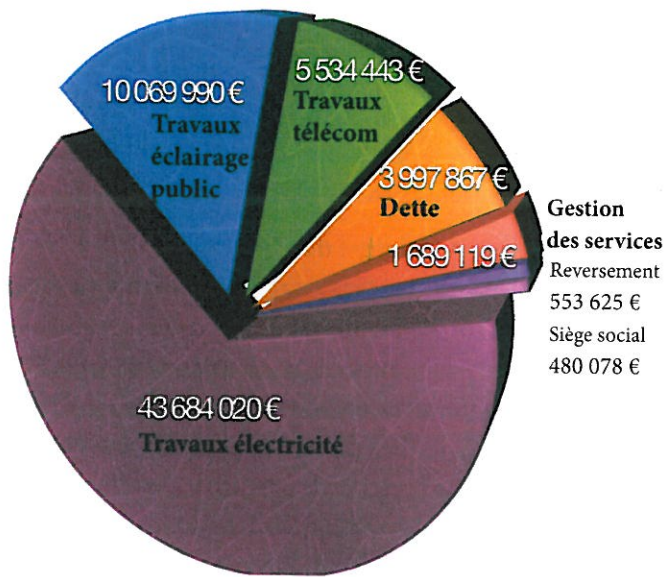
Le coefficient multiplicateur réactualisable en 2012 correspond au taux unifié de 8 % voté par le SDEM en 1965 après délégation reçue de l'ensemble des communes et syndicats d'électrification du Morbihan pour instituer et gérer la taxe sur l'électricité.

Le coût du Kwh est fixé par la loi. Il est fonction de la puissance souscrite :

- > 0.75 € par mégawattheure pour les consommations non professionnelles et/ou issues d'installations d'une puissance inférieures à 36kVA
- > 0.25 € par mégawattheure pour les consommations dont l'installation est comprise entre 36 kVA et 250 kVA
- > L'État perçoit la taxe pour les consommations professionnelles de plus de 250kVA

À SAVOIR

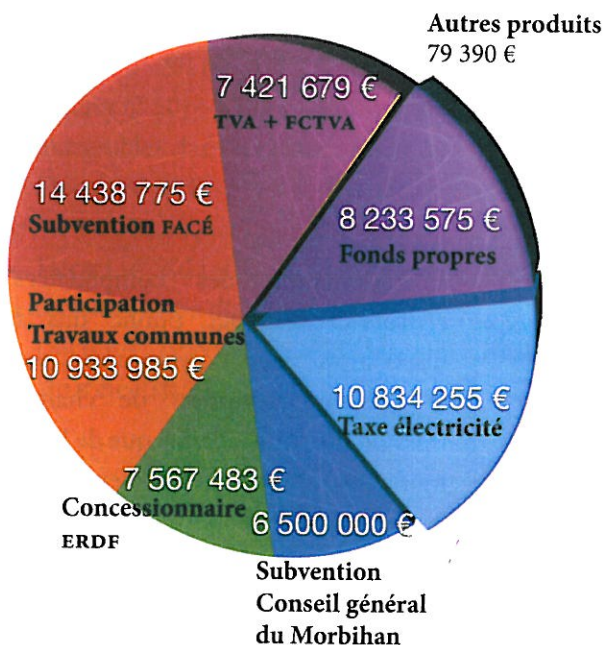
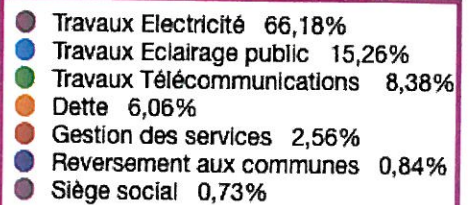
Outre les consommateurs finaux d'électricité, toute personne qui produit de l'électricité dans le cadre de son activité économique et l'utilise pour les besoins de son activité est aussi **redevable** de la taxe. De même les auto-producteurs qui revendent une partie de l'électricité produite à un consommateur final sont aussi redevables de la taxe.



LES DÉPENSES

66 009 142 € de dépenses réelles ont été comptabilisées en 2011 sur le département, dont 59 288 453 € investis dans les différents réseaux (soit 90 % des dépenses 2011).

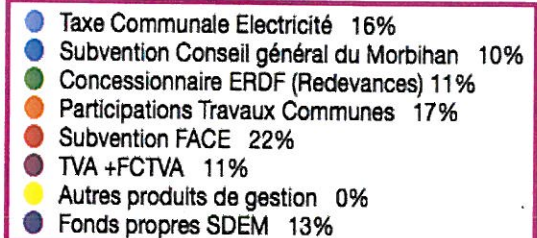
À noter que les dépenses liées à la construction du siège social restent modérées, les marchés travaux ayant été lancés courant 2011.



LES SOURCES DE FINANCEMENT

Afin de financer les dépenses 2011, le SDEM a encaissé 57 775 567 € de ressources externes. Pour l'essentiel, ces ressources proviennent de la taxe sur l'électricité, des redevances et participations prévues au cahier des charges de concession, de la subvention du Conseil général du Morbihan, des participations aux travaux des communes et particuliers, de la subvention du FACÉ. En 2011, le SDEM a autofinancé plus de 15 millions d'euros dont 7,4 millions proviennent du remboursement de TVA.

Bien que le concessionnaire se voie crédité d'un financement à hauteur de plus de 7,5 millions d'euros, il est important de noter que ces sommes font l'objet d'un litige et n'ont toujours pas été encaissées qu'il s'agisse de PCT ou des soldes de redevance R2 2010 et R2 2011.



Le FACÉ a été profondément réformé par la loi de finances rectificative 2011 votée le 28 décembre 2011 : il est transformé en compte d'affectation spéciale du budget de l'État à partir du 1^{er} janvier 2012.